



J'ai eu un sinistre avec le vehicule de ma fille que j'assure

Par **kakao**, le **02/12/2016 à 16:42**

Bonjour, je suis assurée à la maif et cotise pour mon véhicule, celui de mon mari et celui de ma fille en tout risque.
Hier j'ai emprunté le véhicule de ma fille et j'ai malencontreusement abimé le coté droit sur une borne. Ma fille a 1.32 de malus et moi je suis à 0.50 de bonus. je n'ai jamais eu d'accident non responsable. Est-ce que ma fille va avoir du malus en plus puisque j'ai utilisé son véhicule ? Merci de votre réponse.
kaka

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 16:55**

Bsr,
Faites une déclaration à l'assurance entraînera des conséquences pour l'assuré.
Pour éviter cela, il faut avoir souscrit la garantie « prêt de volant » dans le contrat d'assurance.

Par **kakao**, le **02/12/2016 à 17:31**

oui je sais bien mais quel assuré ? ma fille (propriétaire du véhicule) ou moi-même ?

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 17:52**

La titulaire du contrat (ou assurée) bien entendu...

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 18:55**

Les 2 peuvent même être pénalisées...d'autant plus que c'est la même compagnie !
Attention, vu l'écart bonus/malus entre vous, ils peuvent soupçonner une déclaration de complaisance pour ne pas pénaliser davantage le titulaire.

Par **chaber**, le **02/12/2016 à 19:05**

Bonjour
[citation]Pour éviter cela, il faut avoir souscrit la garantie « prêt de volant » dans le contrat d'assurance.[/citation]rien à voir avec clause bonus/malus
Cette extension peut selon les contrats exonérer une franchise
[citation]Les 2 peuvent même être pénalisées.[/citation]vous plaisantez.
Le malusé sera le titulaire du contrat.
@pragmar
avant de répondre il conviendrait que vous relisiez les conditions du bonus/malus des contrats d'assurance auto
L'auteur d'un accident responsable est tenu de le déclarer lors de la souscription d'un nouveau contrat

Par **nina mis**, le **19/12/2016 à 11:42**

Bonjour,
Si vous êtes encore à la recherche d'une solution
Pourquoi pas la consultez une autre assurance pour trouver une solution,
J'ai trouvé cette page qui explique le fonctionnement du bonus-malus , j'espère que cela pourra vous aider :
www.xxxxxx.fr
Même chose que sur l'autre forum, pas de publicité !
Merci.